ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 103011

Texte de la question

Après un an de mise en oeuvre, la stratégie européenne i 2010, qui représente le volet économie numérique de la stratégie de Lisbonne, révisée apparaît, à travers le bilan récemment réalisé, comme décevante. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes quelles mesures elle entend mettre en oeuvre afin de favoriser la mise en place de programmes plus ambitieux dans le but de tirer les pleins bénéfices des TIC en matière de croissance et d'emploi.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage largement le diagnostic établi par la Commission européenne dans son rapport annuel d'avancement sur « 2010 ». En dépit d'une progression spectaculaire de leurs performances et de leur utilisation au cours de la dernière décennie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) conservent un important potentiel de contribution à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de la vie. Comme l'a rappelé le Président de la République lors de son discours des voeux aux forces vives de la nation le 5 janvier dernier, la révolution numérique est « incomparablement plus rapide que les précédentes, et peut-être plus profonde ». Au Conseil européen de mars 2006, à l'initiative de la France, des conclusions ont été adoptées qui soulignent l'importance des TIC pour la croissance économique et la productivité. La présidence a été invitée à réexaminer ce sujet d'ici fin 2006, en liaison avec la politique d'innovation de l'Union européenne. C'est dans cette perspective que la France a lancé une initiative, annoncée le 4 mai par le Président de la République, pour une politique numérique européenne, concrétisée par une trentaine d'actions autour de sept grands thèmes. Son objectif est de concrétiser l'initiative « i2010 » par une action volontariste dans le secteur des TIC qui permettra de tirer tous les bénéfices pour les citoyens européens de la diffusion croissante de ces technologies. Ce document, qui constitue une contribution ouverte de réflexion, a été transmis aux Etats membres et à la Commission. L'essentiel de ces propositions appellent des actions de nature réglementaire, de recherche, de normalisation et d'échanges de bonne pratique. D'autres visent également à renforcer le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103011
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9249

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE103011

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12412